



SMPV - der Weg zur Musik
SSPM - un chemin vers la musique
SSPM - in cammino verso la musica
www.smpv.ch - www.sspm.ch

Assemblée des délégués de la SSPM, samedi 28 mars 2015, Centre d'Accueil Paroissial CAP, Berne

Procès-verbal

L'assemblée est ouverte en musique par deux violoncellistes, Johanna et Adelina.

Salutations

P. Müller salue au nom du comité central les présidences des sections, les délégués, les membres d'honneur et les invités. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire des membres décédés, en particulier de l'ancien président central Jakob Stämpfli et du président de la section de Saint-Gall Gerhard von Gunten.

P. Müller prie les personnes qui souhaitent prendre la parole de se lever et d'indiquer leur nom et le nom de leur section.

Ordre du jour :

Personnes présentes ayant le droit de vote au début de l'assemblée: 47, majorité absolue: 24

1. Election des scrutateurs et scrutatrices

E. Bertschi et P. Pargger sont élues scrutatrices à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

P. Müller constate que l'ordre du jour et les invitations ont été envoyés dans les délais. Sur proposition du comité central, l'élection de l'organe de révision est ajoutée sous le point 7. Autrement, aucune autre modification n'est souhaitée et l'ordre du jour est approuvé avec une abstention.

3. Procès-verbal de l'AD du 22 mars 2014

E. Hählen signale que des modifications doivent être apportées aux points suivants : p. 3, la formulation devrait être « membre du conseil de fondation » ; toujours p. 3, remplacer « présidence d'honneur » par « membre d'honneur » ; enfin, p. 6, la phrase « Eva Hählen critique le fait que le texte enregistré sur le répondeur automatique du secrétariat soit: 'Pour le moment, le secrétariat n'est pas occupé' » devrait être modifiée comme suit: « E. Hählen souhaite que le message du répondeur automatique indique à quel moment le secrétariat sera à nouveau joignable ».

W. Pailer souhaite apporter une modification à la p. 4: Dans la proposition, il est demandé une redistribution partielle des cotisations de membre de l'association centrale en faveur des sections.

Le procès-verbal de l'AD 2014, rédigé par Franziska Büchi, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. Rapports annuels

- Rapport annuel SSPM (pour approbation)

P. Müller souligne que 2014 a été une année très chargée ; la nouvelle présidence a dû se familiariser et se former à sa nouvelle tâche et a eu plusieurs défis à relever.

M. Buunk signale qu'une phrase n'est pas claire dans la version française ; le comité la corrigera.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité

- Rapport annuel de l'ASEM (pour prise de connaissance)

L'assemblée prend connaissance du rapport annuel.

F.-T. Mitschke se présente. C'est le nouveau directeur de la Haute école de musique Kalaidos. Il précise que le marketing des filières d'études, la pédagogie et la pratique professionnelle sont des aspects importants à ses yeux, et qu'il attache beaucoup d'importance à la collaboration avec la SSPM.

5. Comptes annuels 2014 (y compris comptes des fondations pour prise de connaissance)

- Rapport de vérification et approbation des comptes 2014 de la SSPM

P. Müller présente les comptes de 2014. En raison de la situation financière tendue, le CC s'est efforcé de réduire les dépenses en fournissant lui-même certaines prestations et en prenant des mesures d'économies. Le déficit est essentiellement imputable aux dépenses supplémentaires occasionnées par la RMS.

La SSPM s'est engagée avec la Société fédérale des orchestres pour que soit maintenue une édition imprimée de la RMS. P. Müller remercie cordialement K. Spelinova, rédactrice en chef de la RMS, pour son engagement en faveur du maintien de la RMS.

E. Askitoglu demande s'il serait possible que les charges salariales soient présentées de façon détaillée. Le CC examinera cette possibilité pour l'année prochaine, en tenant compte des exigences en matière de protection des données.

P. Müller présente le rapport de vérification 2014.

Les comptes annuels 2014 de la SSPM sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée prend connaissance des comptes annuels des fondations.

P. Müller fait un compte rendu de l'audition de la Fondation Elvira-Lüthi-Wegmann, qui s'est déroulée le lundi de Pentecôte dernier à Lucerne. Les concours sont peu nombreux car seuls les intérêts du fonds peuvent être utilisés ; cependant, il est prévu de modifier le règlement pour créer une fondation à capital consommable.

6. Décharge du comité

Le comité reçoit décharge à l'unanimité.

P. Müller remercie le CC pour sa collaboration et le secrétariat central pour le travail fourni, pour son engagement et son soutien.

7. Elections

Membre du CC

A. Dannecker se présente. Elle travaille à Prättigau et à Davos, et habite à Zollikon. Elle a soumis sa candidature après avoir entendu les appels du CC, et souhaiterait défendre ainsi les besoins des membres de la base auprès du CC. Elle a trouvé que le CC était très engagé et aimerait lui apporter ses propres idées.

Une discussion s'engage sur la motivation de A. Dannecker, sur les coûts occasionnés par un membre supplémentaire au CC et sur la répartition des secteurs.

I. Kempinski regrette qu'il n'y ait personne de la Suisse romande ou du Tessin qui souhaite collaborer au comité.

M. Giese demande quelle est la grandeur recherchée pour le CC. P. Müller répond que le comité n'a pas encore réfléchi à cette question, mais souligne que le travail est plus facile à répartir lorsqu'il y a davantage de membres.

A. Dannecker doit-elle être élue au CC?

Oui: 43, non: 0, abstentions 4

A. Dannecker est élue au comité central.

Membres d'honneur

L. Bennett fait l'éloge de V. Gloor et J. Limacher, qui ont été proposés à l'élection de membre d'honneur de la SSPM mais n'ont malheureusement pas pu être présents aujourd'hui.

V. Gloor et J. Limacher sont élus par acclamation.

V. Gloor a envoyé une lettre de remerciements de cette nomination et prié l'assemblée d'excuser son absence. La lettre est lue par L. Bennett.

Organe de révision

Jusqu'ici, la vérification des comptes a toujours été réalisée par un organe de révision professionnel, ce qui n'est pas impérativement nécessaire pour la SSPM. Par contre, les fondations doivent être contrôlées par un organe professionnel.

Par conséquent, le CC propose d'élire pour 2016 B. Scholl et F. Mall en tant que vérificatrices, et M. Müller et P. Masullo en tant que vérificateurs suppléants.

B. Scholl et F. Mall sont élus à l'unanimité vérificatrices, et M. Müller et P. Masullo vérificateurs suppléments.

Après une courte pause, il apparaît que 50 personnes ayant le droit de vote sont désormais présentes dans la salle, la majorité absolue est donc de 26.

8. Proposition du comité central concernant la poursuite de la discussion sur le profil de la SSPM

Lors de la dernière AD, il avait été décidé de poursuivre les travaux et de former à cet effet deux groupes, qui ont obtenu de très bons résultats. P. Müller présente à l'AD les déclarations des groupes de travail.

La CP a pris connaissance de ces déclarations, qui ont aussi été transmises aux sections.

P. Müller remercie cordialement les membres des groupes de travail pour leur collaboration.

Les réactions des sections ont été positives à l'exception du point relatif à la gestion de la qualité, où la question des contrôles de la qualité a soulevé un certain scepticisme.

Propositions du CC:

1. Le comité central reprend dans ses objectifs annuels le projet partiel « orientation comme association pour professeurs privés et salariés » en lien avec le projet partiel « positionnement comme association professionnelle » et présentera des propositions à la CP 2015.
2. Il met en place un groupe de travail constitué de membres, de représentants désignés des sections et du CC qui sera chargé d'élaborer les principes de l'encouragement de la qualité et de les présenter à la CP 2015.
3. Il met en place un groupe de travail constitué de représentants désignés des sections et du CC, qui sera chargé d'élaborer dans le cadre d'un atelier les différentes options en matière de collaboration syndicale et de présenter des recommandations à la CP 2015.
4. La Conférence des présidents 2015 examinera les conclusions de ces travaux et les adoptera à l'intention des sections et de l'Assemblée des délégués de 2016.

M. Buunk propose que le CC procède à une analyse de la collaboration avec l'USS et de ce qu'elle a apporté jusqu'ici à la SSPM, et qu'il présente les résultats aux groupes de travail.

Les propositions du CC sont votées individuellement:

Proposition 1: 1 abstention, 49 oui, 0 non

Proposition 2: à l'unanimité, 50 oui, 0 non

Proposition 3: à l'unanimité, 50 oui, 0 non

Proposition 4: à l'unanimité, 50 oui, 0 non

Toutes les propositions du comité central sont adoptées.

Nombre de personnes ayant le droit de vote après la pause de midi: 49, majorité absolue 25

G. Martinez informe l'assemblée de l'accident de la déléguée Irène Manz.

9. Budget 2015

P. Müller présente le budget de l'année 2015. La CC s'attend à un recul annuel de 7% environ du nombre de membres. Malgré les nombreuses mesures d'économies, ce recul se traduit par une importante perte budgétisée.

P. Müller donne des explications sur les postes les plus importants du budget, à savoir les charges salariales, l'USS, l'ASMP et l'agenda.

La contribution de base de 30'000 francs à l'ASMP devrait être réduite à moyen terme. Mais ce montant permet aussi de financer la formation des étudiants SSPM à l'ASMP, qui représentent encore les deux tiers des étudiants.

La contribution 2015 à l'USS a été réduite car le nombre de membres a diminué. La question de savoir si la SSPM doit rester ou non à l'USS sera discutée l'année prochaine.

Charges salariales: un lobbying intense a eu lieu ces derniers jours. Les charges salariales se composent de différentes parties : les salaires du secrétariat central (Lisa, Franziska, Marisa Büchi), de Pascal Müller, et celui de Lucas Bennett pour la rédaction de la RMS et l'administration du site web. Le CC reçoit une indemnité pour les séances, le remboursement des frais et un forfait de 1000 francs par année. Il n'est pas disposé à accomplir son travail de façon totalement bénévole. Le salaire n'est pas plus élevé qu'avant, et le secrétariat central non plus n'a pas obtenu d'augmentation.

M-H. Aubert estime qu'il n'est pas indispensable de conserver l'agenda, car il existe aujourd'hui d'autres possibilités, beaucoup possèdent un smartphone.

W. Pailer remercie P. Müller pour la présentation de ces chiffres. Il se dit très favorable à l'ASMP, mais propose de maintenir la contribution à 25'000 francs. Il fait observer que les indemnités dans la section de Winterthur sont moins élevées qu'au comité central et estime que ces dernières pourraient être réduites. Il demande pourquoi les coûts de la vérification des comptes n'ont pas diminué, et trouve que le montant de 4000 francs prévu pour les relations publiques est insuffisant, car les pages web de l'enseignement privé auraient besoin d'être améliorées.

L. Bennett explique que la SSPM a reçu de l'Association de soutien à la formation musicale professionnelle privée un site web qui est en train d'être transformé en un site pour l'enseignement privé.

B. Billetter souligne que l'ASMP se trouve dans une phase transitoire critique au niveau financier et qu'elle a besoin de ces 30'000 francs. Il constate que les déclarations de W. Pailer ressemblent beaucoup à une marque de défiance envers le CC.

P. Müller précise que la révision des comptes coûtera probablement moins cher en 2015 que le montant budgétisé, mais le résultat ne pouvait pas être anticipé pour l'Assemblée des délégués.

B. Scholl appelle à accepter le budget, car il a été établi avec prudence.

P. Müller souligne une fois encore que le CC étudie attentivement tous les coûts. Le comité ne voit pas d'autre solution que le budget tel qu'il est présenté!

B. Billeter appelle également à accepter le budget.

Faut-il adopter le budget 2015 tel qu'il est présenté?

Oui: 45, non: 2, abstentions 2

Le budget 2015 est adopté.

10. Cotisations de membres 2016

- **Membres actifs**

W. Pailer constate qu'une erreur s'est glissée dans les explications pour l'AD : le montant de 30'000 francs n'est pas une perte par année mais sur plusieurs années. Il estime qu'il faudrait d'abord décider ce qui sera entrepris à l'avenir avant d'augmenter la cotisation. Il considère que 200 francs représentent une limite absolue et note que celle-ci serait atteinte dans diverses sections.

M. Buunk craint qu'une augmentation ne provoque des démissions de membres et pense que la cotisation à Genève ne peut pas être augmentée.

M. Wälchli estime qu'on peut augmenter la cotisation et note que si les ressources disponibles s'améliorent, il sera toujours possible de la réduire ultérieurement.

B. Zimmerli relève que la section d'Argovie a massivement augmenté les cotisations de membre sans enregistrer de démissions.

I. Kempinski note que la SSPM est une association professionnelle avantageuse, d'autres coûtent 300 francs.

B. Scholl fait observer que le capital propre de la SSPM a reculé à moins de 40'000 francs et que suivant les circonstances, il ne manquerait pas beaucoup pour être en faillite.

Faut-il entrer en matière sur la proposition Pailer d'augmenter la cotisation de 2016 de 5 francs?

Oui: 2, non: 40, abstentions: 7

Il n'est pas entré en matière sur la proposition Pailer.

Faut-il entrer en matière sur la proposition Masullo d'augmenter la cotisation de 2016 de 10 francs?

Oui: 18, non: 29, abstentions: 2

Il n'est pas entré en matière sur la proposition Masullo.

Vote sur la proposition du CC d'augmenter la cotisation de membre de 2016 de 15 francs.

Oui: 35, non: 8, abstentions: 6

La proposition du CC est acceptée, la cotisation de membre 2016 est augmentée de 15 francs.

- **Membre de soutien**

Minimum 115 francs

- **Membre collectif**

265 francs

- **Réduction de la cotisation des membres à l'AVS**

Réduction de 30 francs

11. Information

Madame Lea Oberholzer, de l'Union des étudiant-e-s suisses UNES, présente l'initiative sur les bourses d'études qui sera soumise au vote le 14 juillet 2015.

La SSPM décide à l'unanimité de soutenir l'initiative en recommandant de voter oui. En outre, du matériel d'information sera mis à disposition des sections.

12. Lieu/date de l'AD 2016

La prochaine AD aura lieu le samedi 12 mars 2016 à Berne.

13. Divers

LCH: B. Rupp transmet les salutations de la direction, présente les thèmes d'actualité du LCH, et souhaite à la SSPM beaucoup de succès dans son débat sur le profil de l'association.

B. Billeter signale que l'orchestre de Bienne-Soleure est menacé, le Conseil municipal a soumis au Conseil de ville de Bienne une proposition de dissolution. B. Billeter propose à l'AD d'adopter la résolution suivante :

Lors de sa réunion du 28 mars dernier à Berne, l'Assemblée des délégués de la Société suisse de pédagogie musicale (SSPM) a pris connaissance avec consternation de la décision du Conseil municipal de Bienne de proposer au Conseil de ville la suppression de l'Orchestre symphonique Bienne Soleure. Cet ensemble symphonique - l'un des rares orchestres professionnels permanents de Suisse - joue non seulement un rôle précieux au niveau régional et intercantonal, mais revêt aussi une importance nationale dans le domaine de la formation de la relève au travers de la Fondation SON, Fondation suisse pour la promotion de jeunes musiciens d'orchestre.

La résolution est adoptée à l'unanimité par l'AD.

A. Schenker: le 24 octobre aura lieu le prochain Symposium de la SMM, des flyers sont disponibles.
W. Pailer souhaiterait obtenir le flyer de la SMM en format électronique.

D. Bacchetta note que la place disponible dans la RMS est réduite et propose en conséquence de ne plus l'utiliser pour annoncer les sujets d'examen de l'ASMP/Kalaidos.

S. Grübler demande s'il serait possible de recevoir la documentation de l'AD par voie électronique. Une partie de l'assemblée s'oppose à cette proposition. L'an prochain, les présidences de section recevront en plus une version électronique des documents.

B. Scholl remercie le CC pour le travail accompli. P. Müller remercie les scrutatrices et scrutateurs et met un terme à l'assemblée des délégués.

Pascal Müller
Co-président central SSPM

Lucas Bennett
Co-président central SSPM

Franziska Büchi
Rédactrice du procès-verbal